CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39868** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/12/2005

Raison sociale : DONITIAN DEMOLITION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/04/2024

Capital : 5 000

CHEMIN DE LISSANDRE
33310 LORMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2006B00188

Siret : 487 970 394 00010

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 7155434

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 4820000/001 325591/90

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 4820000/001 325591/90

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/08/2026

Téléphone : 05 56 40 51 65 **Fax :** 05 56 32 85 04

Portable : 06 09 72 16 14

Responsabilité légale :
DONITIAN LUC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : donitian-demolition@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 876 888 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	9	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 21/09/2026 11:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.